

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter une pétition certifiée conforme à l'article 36 du Règlement par le greffier des pétitions.

Elle est signée par un certain nombre d'électeurs de Brampton qui sont très inquiets parce que le gouvernement a l'intention d'imposer une taxe de 7 p. 100 sur les produits et services. Ils disent que cette taxe est très régressive parce qu'elle touche plus durement les personnes à revenus faibles et moyens.

Il se plaignent aussi que les Canadiens, comme nous le savons tous, sont surtaxés et que le régime fiscal est discriminatoire et injuste en favorisant les personnes à revenus élevés et les grandes sociétés qui font des bénéfices.

Les pétitionnaires attirent aussi notre attention sur le fait que plus de 60 000 grandes sociétés rentables ne paient aucun impôt sur le revenu et qu'il est évident, par conséquent, que notre régime fiscal doit être amélioré et qu'il faut le rendre plus juste et plus équitable.

Ils poursuivent pendant une page en reprochant au gouvernement d'être entêté et de mal interpréter la volonté des Canadiens. Ils lui rappellent que plus de 80 p. 100 d'entre eux s'opposent à cette taxe qui frappera surtout les régions du Canada et ils ajoutent qu'elle portera un coup cruel et brutal aux milliers de gens qui perdent leur emploi depuis quelques jours dans le Canada atlantique parce qu'elle s'applique à la plupart des produits et services qu'ils utilisent.

Bref, les pétitionnaires demandent tout simplement à la Chambre des communes de faire tout ce qu'elle peut pour ramener le gouvernement à la raison afin qu'il abolisse et abandonne son projet d'imposer une taxe aussi cruelle et aussi brutale aux Canadiens.

LES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

M. Al Horning (Okanagan-Centre): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je souhaite vous présenter une pétition signée par 25 électeurs de ma circonscription, qui demandent humblement au Parlement d'adopter une loi qui aura pour effet de protéger la vie de l'enfant à naître pendant toute sa gestation.

LA LÉGISLATION EN MATIÈRE D'EXTRADITION

M. Al Horning (Okanagan-Centre): Monsieur le Président, j'ai une deuxième pétition à présenter en vertu de l'article 36 du Règlement, pétition qui porte la signature de 97 personnes. Les pétitionnaires demandent au Parlement de réviser les lois du Canada qui ont trait aux

Affaires courantes

procédures d'extradition, afin de permettre au ministre de la Justice d'ordonner l'extradition de criminels présumés ou reconnus coupables à n'importe quel moment après leur arrestation en territoire canadien, et même pendant qu'ils purgent une peine d'emprisonnement pour tout crime commis au Canada.

Ces 97 électeurs s'ajoutent aux plus de 100 000 personnes dont la signature a figuré sur les pétitions qui ont été présentées à la Chambre au cours des trois derniers mois.

LES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

M. Benno Friesen (Surrey—White Rock): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions signées par des habitants de Surrey, en Colombie-Britannique, qui demandent au Parlement de présenter un projet de loi qui protégera vraiment la vie de l'enfant à naître à tous les stades de la gestation.

[Français]

OPPOSITION AUX RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'INDEMNISATION FISCALE DES LOCALITÉS ISOLÉES ET DU NORD

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, j'espère qu'il n'est pas dix-huit heures. . . car je regarde l'horloge. . .

Monsieur le Président, je dépose aujourd'hui, selon l'article 36 du Règlement, cinq pétitions qui rejettent les recommandations du Groupe de travail sur l'indemnisation fiscale des localités isolées et du Nord.

Les signataires représentant la localité isolée de Lebel-sur-Quévillon en Abitibi sont inquiets des recommandations de ce rapport non terminé.

Monsieur le Président, dans le rapport final de ce Groupe de travail, il n'y a aucune mention de la Convention de la Baie James et du Nord québécois et de l'enquête sur les disparités régionales des postes isolés effectuée par le gouvernement du Québec en octobre 1989.

[Traduction]

LES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

M. Ross Stevenson (Durham): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'interviens pour présenter une pétition signée par 161 personnes dont la plupart habitent la circonscription de Durham, dans la région de Bowmanville près de la ville de Newcastle.

Ces pétitionnaires demandent au gouvernement d'adopter une mesure législative qui protégera la vie de l'enfant à naître à tous les stades de la gestation.